

Le Dr. Parkman était distingué par sa fortune et sa famille. Le Dr. Webster s'était acquis comme chimiste une réputation méritée. Il vivait dans des habitudes de folles dépenses aux quelles ne suffisaient pas ses émolumens. L'on croit que des demandes réitérées de paiement de la part du Dr. Parkman, dont il était débiteur, l'ont poussé à cette horrible attentat. Son procès doit avoir lieu en janvier prochain.

DISCRETION.

Un particulier peu discret confia un secret à quelqu'un et le pria instamment de n'en rien dire à personne. "Soyez tranquille, lui dit celui-ci, je serai aussi discret que vous."

PREMIERS.

RHÉTORIQUE.

O. Grénier, en version latine.

SECONDE.

J. Villeneuve, }
A. Thibault, } en version grecque.

TROISIÈME.

P. Roussel, en thème.

QUATRIÈME.

J. Perrault, en version latine.

SIXIÈME.

A. Trudelle, en thème.

SEPTIÈME.

H. Power, en français.

HUITIÈME.

L. Hamel, en verbes français.
J. B. Gagnon, " "

Décédée à Beauport, à l'âge de 82 ans
Mme Desfoy, veuve d'un ecclésiastique et
de trois écoliers du séminaire de Québec.

SOMMAIRE

DES PRINCIPALES NOUVELLES D'EUROPE PENDANT LES VACANCES.

depuis le 8 Septembre.

suite et fin

La lettre du Président de la République française a causé une surprise et un mécontentement général chez les nations catholiques qui ne peuvent être indifférentes à la conduite qu'on tient envers leur chef spirituel. Cependant comme le pape n'en avait pas reçu la communication officiellement, il résolut, dit-on, de la regarder comme non avenue et le bruit court qu'il a ordonné au nonce apostolique à Paris d'agir en conséquence dans son entrevue avec le Président et de ne lui parler de rien.

Pour les propositions renfermées dans la lettre, la conduite du pape avant et après sa publication, a montré qu'il n'y était point du tout contraire; et si l'on en veut des preuves, sa déclaration à l'en-

voyé français, M. de Corcelles, qu'il se servirait du code Napoléon autant que le permettrait la nature des réformes qu'il voulait établir dans ses Etats; la distribution des charges où l'on ne compte que 404 ecclésiastiques tandis qu'on y voit 5375 laïques; l'amnistie très satisfaisante accordée aux Romains; puis qu'il n'y a eu que 300 déportés, après de pareilles violences; enfin une administration dont le peuple de Rome est content, en sont de très-fortes.

Le *Moiu proprio* dont le Président feignit d'être si mécontent, probablement pour rendre la pareille au pape, n'a été donné par le Saint Père que comme un programme politique dont on ne peut juger que par les effets.

La lettre du Président, vue de mauvais œil par l'Assemblée, a sans doute été pour quelque chose dans la retraite de M. de Falloux du ministère et a amené la démission du général Ruhlères choqué de ce que le Président choisissait un subalterne pour lui communiquer ses projets sur les affaires de Rome.

On dit encore que le refus des ministres d'adopter la politique du Président au sujet du pape, causa leur chute et amena la formation d'un ministère unique dans son genre, depuis la charte de Louis XVIII. L'Assemblée étonnée de cet acte de vigueur, ne sut trop qu'en penser et attendit avec impatience les actes du gouvernement personnel.

On a soumis à l'Assemblée plusieurs propositions, qui sont la réclamation faite au nom de Mme. la Duchesse d'Orléans, d'un douaire de 300,000 fr. refusé depuis la Révolution; l'amnistie des déportés de juin et le rappel des deux branches royales de l'exil repoussée, par M. Berryer, au nom des légitimistes, et regardée comme inopportune par le gouvernement. Mais elles furent toutes rejetées.

On traita de la même manière une loi organique de l'enseignement dont voici l'histoire. Présentée par les ministres à l'Assemblée législative, celle-ci chargea une commission choisie dans son sein, de l'examiner et d'y faire les modifications convenables. Mais la constitution prescrit le renvoi préalable au Conseil d'Etat des projets de loi sortis des portefeuilles ministériels. Le Conseil ayant donc réclamé ce droit, on le lui contesta, en disant que les changements subis par le projet de loi, dans les mains de la commission, rendaient l'application de la loi impossible. L'Assemblée ayant cédé, le Président, en compensation, lui accorda l'abolition des certificats d'études compris dans le projet de loi qu'on espère voir reparaitre bientôt lui-même devant l'Assemblée.

Néanmoins elle en conserva un vif ressentiment qui se fit à l'occasion et la demanda de 20000 f. faite au nom du vice-président, pour les frais de son entretien. M. Touluy de la Motte qui avait contribué à la victoire du conseil (j'eux) un refus, dont le contre-coup se fit sentir au Président qui songeait aussi à faire des demandes d'argent.

Le fameux procès de Versailles s'est terminé bien paisiblement. L'avocat des accusés ayant déclaré qu'il commença à prouver le droit de l'insurrection, on ne voulut pas l'écouter; et lui de crier à la tyrannie, à l'oppression! mais n'ayant pas voulu prendre un autre moyen de défense, le juré prononça son verdict, déclarant presque tous les accusés coupables. Dix-sept furent condamnés à la déportation.

La Suisse devenue dans ces derniers temps l'égoût de l'Europe, est maintenant le théâtre de luttes acharnées entre les partis. Le plus puissant est celui des radicaux dont tous les efforts tendent à persécuter les Catholiques, qui y donnent prise par leur peu d'union. Dernièrement on a fermé le séminaire de Fribourg dont l'évêque est en exil depuis long-temps.

Le retour du pape à Rome qu'on avait annoncé comme prochain est encore retardé par le rappel de M. de Corcelles en qui le Saint Père avait une confiance entière qu'il n'a jugé à propos d'accorder à son successeur.

LETTRE D'UN ÉCOLIER SUR L'APPARITION DU CHOLÉRA AU SÉMINAIRE.

Comment vous peindre les scènes de douleur qui se sont passées sous mes yeux dans les dernières vingt-quatre heures qui viennent de s'écouler? Mon cœur est glacé d'effroi à la seule pensée des horreurs dont j'ai été le témoin; et une seule espérance me soutient, c'est de me voir dans quelques instants éloigné de ce séjour de mort. Peut-être m'exprimerai-je mieux si j'étais en votre présence; mais la longue distance qui nous sépare me permet de vous écrire cette lettre, avant de pouvoir jour de votre si douce compagnie.

Eh bien donc, depuis quelques jours des bruits sinistres remplissaient Québec; déjà plusieurs personnes étaient mortes après une maladie de quelques moments; mais nos médecins, pour calmer les esprits, assuraient que leur mort n'était pas causée par l'épidémie qui depuis long-temps paraissait nous menacer. Les Messieurs du Séminaire, se confiant en leurs paroles, et craignant d'ailleurs d'être accusés de jeter imprudemment l'alarme dans la population de la ville, persistaient toujours à nous retenir dans